

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
Mme CABANIS
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} MASSART
Mme GOUGEON
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER

Date de convocation : 24/01/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 29

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. BOUFFORT a donné pouvoir à Mme LOCHOU-REGNARD.
M. PAUGAM a donné pouvoir à M. GARNIER.
M. LEMARCHAND était absent jusqu'à 20h37.
Mme LEFEBVRE-BERTIN était absente jusqu'à 20h57.

Secrétaire de séance :

Mme HERCEG-GALESNE



19/04 – 30 janvier 2023

Nouveau centre technique municipal - Demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) - Appel à projets 2023

Le rapporteur,

- rappelle le projet d'aménagement du nouveau centre technique municipal et des espaces extérieurs afin de les adapter pour recevoir les agents techniques de la collectivité.

Le montant estimé de l'opération est de 505 655,00 € HT décomposé comme suit :

- Maîtrise d'œuvre et études : 62 555,00 € HT,
- Travaux : 443 100,00 € HT.

- informe que cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% des dépenses hors taxes et de la D.S.I.L. à hauteur de 50% (taux maximum) des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. : 151 696,50 € HT
 - Subvention au titre de la D.S.I.L. : 252 827,50 € HT
 - Part communale : 101 131,00 € HT
- Soit : 505 655,00 € HT**

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Urbanisme et développement durable – Travaux, bâtiments et voirie » du 17 janvier 2023,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

les subventions au titre de la D.E.T.R., correspondant à 30% du coût prévisionnel des travaux hors taxes soit 151 696,50 € HT, et au titre de la D.S.I.L., correspondant à 50% du coût prévisionnel des travaux hors taxes soit 252 827,50 € HT ;

AUTORISE :

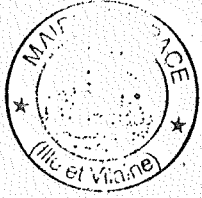
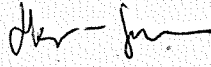
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 31 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Zlakta HERCEG-GALESNE.



Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.

